

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2017 A 20 H

PRESENTS : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, DURET Henri , ESPITALIER Vincent, VIGOUROUX Alain,
Mesdames VITALE Bernadette, DI SCALA Laurie, DE LUZE Laurence, FRANCONNE Annie, TEISSIER Mireille, DUPONT Gwenaëlle.

ABSENTS EXCUSES : GRAFFOULIERE Daniel (procuration Vincent ESPITALIER), Thomas MONTAGNE (procuration Bernadette VITALE), SUMIAN Henri (procuration Alain VIGOUROUX). MARGAILLAN Julie

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Vincent ESPITALIER

1) PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Dans le cadre du service des transports scolaires, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune souhaite prendre en charge la totalité du coût du transport scolaire pour les élèves fréquentant les établissements d'enseignement secondaires du canton de Pertuis, soit 115 euros par élève.

Pour les des élèves scolarisés en secondaire en dehors du canton, la commune participera à hauteur de 115 € sur présentation d'un justificatif.

Cette prise en charge concerne les enfants domiciliés de façon permanente sur la commune.

Le Conseil municipal vote :

POUR : 13 Messieurs TCHOBDRENOVITCH, ESPITALIER (procuration de M. GRAFFOULIERE), LABBAYE, DURET, VIGOUROUX (procuration de M. SUMIAN), Mesdames VITALE (procuration de M. MONTAGNE), VIGNAIS-DI SCALA, FRANCONNE, DUPONT, DE LUZE

CONTRE : 1 Mme. TEISSIER précise qu'elle est contre la gratuité TOTALE des transports scolaires et non pas contre des aides ciblées et partielles pour les familles

2) AUGMENTATION DU TICKET DE CANTINE

Vu le décret N° 2066.753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Monsieur le Maire propose l'augmentation du ticket de cantine scolaire qui passera à 2,60 € à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

3) SEMAINE DE 4 JOURS : OUVERTURE D'UNE GARDERIE LE MERCREDI MATIN

Madame VIGNAIS rappelle au conseil la nouvelle organisation de la semaine scolaire dans l'école maternelle et primaire ramenée à 4 jours après avis favorable du CDEN le 7 juillet 2017.

Elle propose au conseil municipal de maintenir la garderie périscolaire le matin de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h30 à 18 h et d'organiser une garderie le mercredi matin de 7h30 à 12 h30 avec des activités périscolaires de 9 h à 11 h aux mêmes conditions financières, telles qu'elles sont définies dans le règlement.

Une mutualisation avec la commune de la Bastidonne est à l'étude.

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

4) MODIFICATION HORAIRE DE 2 ADJOINTS TECHNIQUES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'école et la cantine ainsi que du surcroît de travail à l'école, il y aurait lieu d'augmenter le temps de travail de la cantinière et de l'aide cantinière, soit :

- 2 Adjoints Techniques 2^{ème} classe qui effectuent actuellement 28 heures par semaine

Il demande au conseil de se prononcer sur :

- la suppression de deux postes d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet, soit 28 heures par semaine au 31 août 2017.
- la création de 2 postes d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet au 01/09/2017,

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

5) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Un contrat à durée déterminée a été mis en place le 7 septembre 2015 pour pallier à un surcroît de travail. Compte tenu du besoin avéré de ce poste, Monsieur le maire propose au conseil municipal de pérenniser cet emploi et de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet soit 25 heures par semaine, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

6) MODIFICATION STATUTAIRE DU SEV

Vu la délibération en date du 28 juillet 2017 du Syndicat d'Electrification Vauclusien adoptant la modification de ses statuts,

Monsieur ESPITALIER expose au conseil que le syndicat a souhaité modifier ses statuts en prévoyant à l'article 2.2 la possibilité d'exercer la compétence optionnelle éclairage public.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette modification des statuts du SEV conformément aux articles L.5211-17 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité.

7) DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU PNRL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur HESS Wulf, il y aurait lieu de désigner un délégué suppléant chargé de représenter la commune au sein du Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Luberon.

Monsieur LABBAYE présente sa candidature.

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité et désigne Monsieur Bernard LABBAYE délégué suppléant.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur VIGOUROUX demande à M. le Maire pourquoi la population n'est pas informée de la cérémonie de commémoration à la Gastaude. M. le Maire précise que cette cérémonie est organisée par la famille et c'est elle qui envoie les invitations. Le Conseil Municipal est invité et en sera informé.
- Madame DUPONT signale des incivilités récurrentes concernant des dépôts de déchets dans les containers situés aux Pinèdes du Luberon
- L'agence postale communale sera mise en service à compter de janvier 2018.

Fin de la réunion 21 h